

# Financière Viveris

Société anonyme au capital de 5.687.000 euros  
Siège social : 6, allées Turcat-Méry, 13008 Marseille  
RCS Marseille n° 501 714 299

## **NOTE COMPLEMENTAIRE en date du 15 mai 2009**

## **AU PROSPECTUS N°08-296 du 22 décembre 2008**

Prospectus mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission de  
bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne (« BSA »)

Nombre de BSA émis : 80.000  
Prix d'un BSA : 10 euros  
Prix d'une action sous-jacente : 250 euros

Prolongation de souscription et d'exercice de BSA : jusqu'au 30 mai 2009.

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'AMF a apposé le visa n° 09-149 en date du 15 mai 2009 sur la présente note complémentaire. Cette note complémentaire a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de la présente note complémentaire et du prospectus n° 08-296 du 22 décembre 2008 sont disponibles sans frais au siège de la société Financière Viveris - 6, allées Turcat-Méry, 13008 Marseille (France) et sur le site Internet de la Financière Viveris (<http://www.financiereviveris.fr>) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-France.org>).

## Objet de la présente Note Complémentaire

La présente note complémentaire complète et doit être lue conjointement avec le prospectus n° 08-296 du 22 décembre 2008 (le « Prospectus ») mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission par appel public à l'épargne de 80.000 bons de souscription d'actions (les « BSA ») au prix unitaire de 10 euros, permettant chacun de souscrire en numéraire 1 action de préférence de catégorie « A » de la société Financière Viveris (la « Société ») pour leur valeur nominale de 250 euros chacune.

L'objet de cette note complémentaire est d'apporter au Prospectus les correctifs résultant de la décision du Conseil d'administration de la Société de proroger la période de souscription des BSA qui pourront être souscrits du 16 au 30 mai 2009 (inclus), avec possibilité de les exercer sur cette même période.

Attention, cette prolongation d'exercice ne concerne pas les BSA souscrits avant le 16 mai 2009 qui ne sont exerçables que jusqu'au 15 mai 2009 au plus tard.

Conformément au II de l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, les personnes ayant accepté de souscrire des BSA avant que la présente note complémentaire soit publiée peuvent retirer leur acceptation de participer à l'opération pendant au moins 2 jours de négociation suivant cette publication, à savoir jusqu'au 20 mai 2009 (inclus) (la date d'envoi du courrier faisant foi). La demande de retrait doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au Président Directeur Général de la Société qui procédera au remboursement du prix de souscription des BSA n'ayant pas été exercés (contre annulation de ces bons) et fera en sorte de trouver un repreneur des actions issues des BSA exercés le cas échéant pour un prix correspondant au prix de souscription global (y compris les bons) ou à défaut s'engage à rembourser les actionnaires de ce montant le 15 août 2009 au plus tard.

Hormis ce qui est mentionné dans la présente note complémentaire, il n'existe pas de fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le Prospectus susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des BSA.

En conséquence, la présente note complémentaire met à jour les informations contenues dans le Prospectus.

# RÉSUMÉ

## 1. Informations concernant Financière Viveris

### 1.1. Histoire et évolution

Depuis l'ouverture de l'offre, le Conseil d'administration a constaté qu'au 4 mai 2009 des BSA permettant de souscrire 6,3 millions d'actions ont été souscrits, dont 4,5 millions effectivement exercés portant ainsi le montant du capital social à 5.687.000 euros.

### 1.3. Aperçu des activités

#### Politique d'investissement

Conformément à la loi de finances rectificative pour 2009, le plafond d'investissement unitaire dans une même PME Eligible a été porté de 1,5 million d'euros à 2,5 millions d'euros par période de 12 mois.

#### Investissements supplémentaires réalisés

Suite au visa du Prospectus, trois nouveaux investissements ont été réalisés par la Société fin décembre 2008 en titres de capital de PME Eligibles, pour un montant de 29.000 €.

## 2. Information concernant l'offre

### 2.2. Principales caractéristiques de l'offre

Par décision du 05 mai 2009, le Conseil d'administration de la Société a décidé de prolonger la période de souscription des BSA du 15 mai 2009 au 30 mai 2009 après avoir constaté une concentration des demandes de souscription sur cette période.

De ce fait, les investisseurs pourront encore souscrire des BSA du 16 au 30 mai 2009, lesquels BSA seront exerçables sur cette même période.

## 4. Modalités pratiques

### 4.1. Mise à jour des contacts pour le placement des titres financiers offerts

Au jour de la publication de la présente note complémentaire, la liste des établissements habilités à fournir un service de conseil en investissement auxquels la Société a confié le placement des BSA (les « **Distributeurs/Placeurs** ») est la suivante :

- Banque Palatine : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Rothschild et Compagnie Banque : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Banque Privée St Dominique : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Financière Meeschaert : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Groupe Caisse d'Epargne : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Banque Martin Maurel : établissement de crédit agréé par le CECEI

### 4.2. Calendrier

Clôture définitive des souscriptions : 30 mai 2009

**TITRE I**  
**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**  
**(Annexe I du Règlement Prospectus)**

**1. PERSONNES RESPONSABLES DE LA NOTE COMPLÉMENTAIRE**

**1.1. Identité des personnes responsables**

Messieurs Éric Schettini et Patrice Harouimi sont les personnes responsables des informations contenues dans la présente note complémentaire.

**1.2. Déclaration des personnes responsables**

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente note complémentaire sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu du contrôleur légal des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé à la lecture d'ensemble de la présente note complémentaire.

Fait à Marseille, le 15 mai 2009

Éric Schettini  
Président Directeur Général

Patrice Harouimi  
Directeur Général Délégué

**4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**

**4.1.5. Événements marquants dans le développement de la Société**

Depuis l'ouverture de l'offre, le Conseil d'administration a constaté qu'au 4 mai 2009 des BSA permettant de souscrire 6,3 millions d'actions ont été souscrits, dont 4,5 millions effectivement exercés depuis le 27 avril 2009.

La Société a réalisé trois investissements supplémentaires en capital dans de nouvelles PME Eligibles également pour un montant total de 29 K€.

**4.2. Investissements**

**4.2.1. Nouveaux investissements réalisés**

Les trois nouvelles PME Eligibles dans lesquelles la Société a investi fin décembre 2008 sont également situées dans le Sud de la France et ont toutes trois pour objet la production et la vente d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque

Société	Pourcentage du capital détenu	Montant investi	Nature de l'investissement
Luméris SAS, Montpellier <i>Chiffre d'affaires 2007 : 0 K€</i> <i>Résultat du dernier exercice clos : - 0 K€</i>	30.2 %	11K€	Capital amorceage
Eurosolar SAS, Marseille <i>Chiffre d'affaires 2007 : 0K€</i> <i>Résultat du dernier exercice clos : - 0 K€</i>	1.7 %	8K€	Capital amorceage
Wattensi SAS, Marguerittes (Gard)	2.1 %	10K€	Capital amorceage

Chiffre d'affaires 2007 : 0 K€			
Résultat du dernier exercice clos : - 0 K€			

#### 4.2.2. Investissements à venir

A la date d'établissement de la présente note complémentaire, la Société est susceptible d'investir dans une quinzaine de PME Eligibles souhaitant la voir entrer dans leur capital pour un montant d'environ 20 millions d'euros à parfaire suite au résultat définitif de l'offre.

Les PME Eligibles en question relèvent des stades de développement et secteurs d'activités visés dans le tableau ci-dessous :

Investissements prévisionnels (K€)	TIC	BSI	Env-Energie	Science de la vie	Total	Nombre de PME Eligibles
Capital amorçage	1 000		9 300		10 300	5
Capital risque	1 500	400		1 500	3 400	3
Capital Dev-croissance ext			3 675		3 675	3
Capital Dev- Restructuration financière	1 500	2 450			3 950	3
<b>Total</b>	<b>4 000</b>	<b>2 850</b>	<b>12 975</b>	<b>1 500</b>	<b>21 325</b>	<b>14</b>

De fait, la Société initiera son programme d'investissement *in fine* (à compter du 15 mai 2009 jusqu'au 5 juin 2009) afin d'optimiser ses placements au regard de sa collecte effective de capitaux.

#### 5. APERÇU DES ACTIVITÉS

Suite à la décision du Conseil d'administration en date du 5 mai 2009, la Société pourra recevoir la souscription de BSA postérieurement au 15 mai 2009, entre le 16 et le 30 mai 2009 (inclus).

Comme pour les BSA souscrits et exercés jusqu'au 15 mai 2009, elle entend investir au capital de PME Eligibles d'ici le 5 juin 2009 le prix de souscription des actions issues de l'exercice de ces BSA qui pourront être exercés jusqu'au 30 mai 2009.

Le dispositif communautaire a désormais fixé le plafond d'investissement unitaire dans une même PME Eligible à 2,5 millions d'euros par période de 12 mois (au lieu de 1,5 million d'euros).

Cette nouvelle date et ce nouveau plafond d'investissement sont à substituer aux date et plafond initialement prévus dans le corps du Prospectus.

#### 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le capital social de la Société, à la date d'établissement de la présente note complémentaire, est réparti comme suit :

Nom ou dénomination sociale	Nombre total d'actions détenues	
	Catégorie A	Catégorie B1
<b>Nombre total d'actions détenues par les actionnaires fondateurs</b>	100	100

<b>Nombre d'actions détenues par les nouveaux actionnaires au 31/03/2008</b>	4.548	0
<b>Nombre d'actions issues de l'exercice de 4,5 millions € de BSA constaté au 05/05/2009</b>	18 000	0

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1 Capital social

Suite à l'exercice de 18.000 BSA, le montant du capital souscrit s'élève à 5.687.000 euros, divisé en 22.748 actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250) euros chacune, souscrites en numéraire et intégralement libérées.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Suite à la réforme de l'appel public à l'épargne issue de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, les articles 222-8 et 222-9 du Règlement Général de l'AMF ne sont plus applicables à la Société.

Le Conseil d'administration de la Société appelé à arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est convoqué pour le 15 mai 2009 en vue de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle au 30 juin 2009.

Comme indiqué dans le prospectus, la situation financière semestrielle réévaluée de la Société au 30 juin 2009 sera publiée sur son site Internet.

## 25. INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en euros)

La Société ne détient pas de filiales. Elle a procédé à sept investissements, dont trois sont détenus à plus de 10%.

Filiales et participations	Capital K€	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (brut K€)	Valeur comptable des titres détenus (net K€)	Chiffre d'affaires HT (K€) du dernier exercice clos	Résultat (K€) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Valeur estimée (Juste Valeur) au 31/12/08
<b>1. Filiales</b> [+ 50% du capital détenu par la Société]								
<b>2. Participations</b> [10 à 50% du capital détenu par la Société]								
COLDWAY	331,2	17,2%	464	464	244	- 1066	0	464
LOCAMEDIA	271,4	27,9%	342	34	4 522	- 670	0	34
LUMERIS	37	30,2%	11	11	0	0	0	11
Sous-total A			817	509				509
<b>Autres valeurs mobilières</b>								
<b>1. Actions</b>								
BLEU ELECTRIQUE	222	7,6%	200	100	537	-106	0	100

GLOSTER	563	2,9%	133	133	1 373	-1 631	0	133
EUROSOLAR	462	1.7%	8	8	0	0	0	8
WATTENSI	462	2.1%	10	10	0	0	0	10
2. Obligations								
Sous-total B			351	251				251
Total A + B			1 168	760				761

**TITRE II**  
**NOTE RELATIVE AUX VALEURS MOBILIÈRES**  
**(Annexe XII du Règlement Prospectus)**

**4. INFORMATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ÊTRE OFFERTES À LA NÉGOCIATION**

**4.1.8. Autorisations**

4.1.8.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration du 5 mai 2009 a décidé de proroger la période de souscription des BSA du 15 mai 2009 au 30 mai 2009.

De ce fait, les investisseurs pourront encore souscrire des BSA du 16 au 30 mai 2009, lesquels BSA seront exerçables sur cette même période.

Cette décision est reproduite ci-après :

**« Première décision : Prorogation de la période de souscription des BSA objets du prospectus visé par l'AMF sous le n° 08-296**

*Le Président rappelle que conformément à la décision de l'Assemblée générale du 10 décembre 2008, le conseil d'administration du même jour, usant de sa délégation de pouvoir, avait décidé d'émettre, en faisant appel public à l'épargne et sous condition de l'obtention du visa de l'AMF, une première tranche de 80.000 BSA au prix de 10 euros chaque, permettant de souscrire à 80.000 actions de préférence de catégorie A nouvelles de la société d'une valeur nominale de 250 euros chaque.*

*Le conseil avait également décidé que la période de souscription des 80.000 BSA serait ouverte au plus tôt dès après obtention du visa de l'AMF, et jusqu'au 15 mai 2009 inclus.*

*Cette opération a obtenu le visa de l'AMF en date du 22 décembre 2008 sous le n° 08-296.*

*Cependant, le placement des BSA ayant démarré tardivement, le montant total des BSA souscrit au 4 mai 2009 représente 6,3 millions d'euros d'augmentation de capital potentielle, pour un montant exercé à cette même date de 4,5 millions d'euros.*

*Par conséquent, après avoir constaté qu'une quinzaine d'investissements potentiels dans des PME éligibles pour un montant de l'ordre de 20 M€ sont d'ores et déjà identifiés, et afin de permettre à la société d'atteindre le montant cible d'augmentation de capital fixé initialement à 20 millions d'euros lui permettant de réaliser ces investissements, le Conseil décide de proroger la période de souscription des BSA au 30 mai 2009 inclus.*

*Les BSA pourront donc être souscrits et exercés jusqu'au 30 mai 2009, et la société investira les capitaux levés dans les PME éligibles d'ici le 5 juin 2009.*

*Ces décisions feront l'objet d'une note complémentaire au prospectus adressée à l'AMF. »*

**5. CONDITIONS DE L'OFFRE**

5.1.3.1. Période de souscription

La souscription de BSA sera ouverte jusqu'au 30 mai 2009 lesquels sont exerçables jusqu'au 30 mai 2009.

Conformément au II de l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, les personnes ayant accepté de souscrire des BSA avant que la présente note complémentaire soit publiée peuvent retirer leur acceptation

de participer à l'opération pendant au moins 2 jours de négociation suivant cette publication, à savoir jusqu'au 20 mai 2009 (inclus) (la date d'envoi du courrier faisant foi). La demande de retrait doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au Président Directeur Général de la Société qui procédera au remboursement du prix de souscription des BSA n'ayant pas été exercés (contre annulation de ces bons) et fera en sorte de trouver un repreneur des actions issues des BSA exercés le cas échéant pour un prix correspondant au prix de souscription global (y compris les bons) ou à défaut s'engage à rembourser les actionnaires de ce montant le 15 août 2009 au plus tard.

#### **5.4.2. Etablissements Distributeurs/Placeurs**

Au jour de la publication de la présente note complémentaire, la liste des établissements habilités à fournir un service de conseil en investissement auxquels la Société a confié le placement des BSA (les « **Distributeurs/Placeurs** ») est la suivante :

- Banque Palatine : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Rothschild et Compagnie Banque : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Banque Privée St Dominique : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Financière Meeschaert : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Groupe Caisse d'Épargne : établissement de crédit agréé par le CECEI
- Banque Martin Maurel : établissement de crédit agréé par le CECEI